



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT N°497-2026
RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

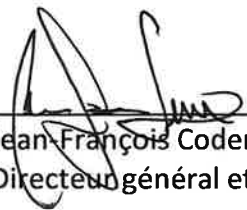
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Jean-François Coderre greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 16 mars 2026, le projet de règlement N°497-2026 du Code d'éthique et de déontologie des élus ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°497-2026 du Code d'éthique et de déontologie des élus sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 16 avril à 19 h à la salle communautaire Gaétan-Morin sise au 435, 1^{re} Rue du Pied-de-la-Montagne.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville, situé 500, rue Principale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au ste-marcelline.com.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 13 avril 2026.



Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier